



EPTB AUDE
SMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

RESSOURCE EN EAU

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN
VERSANT DE L'AUDE, DE LA BERRE ET DU RIEU

S'informer et se sensibiliser sur le manque d'eau présent sur le territoire et les
mesures mises en place pour lutter contre la sécheresse.

MIEUX COMPRENDRE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE, DE LA BERRE ET DU RIEU

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'étend des Pyrénées à la Méditerranée sur un territoire de 6 150 km², il regroupe 419 communes sur 5 départements (09, 11, 34, 66, 81) et plus de 380 000 habitants. Le réseau hydrographique est très dense : on recense 2 311 km de cours d'eau.



Un bassin versant déficitaire en eau

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu subit des **étiages parfois sévères durant la période estivale**.

L'ensemble des prélèvements réalisés sur le bassin versant accroît la pression sur la ressource en eau. Le déficit hydrique quantitatif net à l'étiage a été estimé à **37 millions de m³** (2013).

Les prélèvements nets moyens à l'étiage (juin-octobre) sur les ressources superficielles

Le territoire doit faire face à d'importants besoins en eau répartis sur l'année, notamment sur la période d'étiage. Il en résulte de nombreux prélèvements (en rivières ou en nappes d'accompagnements), pour satisfaire l'ensemble des usages.

La répartition des prélèvements sur la ressource superficielle*

*en période d'étiage



67.7%
prélèvés pour l'agriculture



4%
prélèvés pour l'eau potable sur les eaux superficielles



28.3%
prélèvés pour la navigation (Canal du Midi & de la Robine)



Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Approuvé en 2017, le PGRE est un outil contractuel qui permet de **donner un cadre à la réflexion sur le partage de la ressource et la gestion quantitative**.

Ses objectifs sont intégrés dans les 3 SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant (SAGE Haute Vallée de l'Aude, SAGE Fresquel, SAGE Basse Vallée de l'Aude).

La concertation locale

À la demande du préfet, sous le pilotage de l'État, le SMMAR EPTB Aude anime la démarche de construction concertée et de mise en œuvre du PGRE, aux côtés des acteurs locaux. Le suivi de l'ensemble de cette démarche est assuré au sein du **Comité Technique Inter-SAGE**.

LES GRANDES ÉTAPES DU PGRE :

2010-2013 : détermination des volumes prélevables et du déficit

2010 et 2016 : classement du bassin versant en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

2014-2017 : élaboration du PGRE

2017-2024 : mise en œuvre des actions

2024 : objectif de retour à l'équilibre

Les orientations du PGRE

- **22 actions d'économies d'eau**
- **20 actions de substitutions agricoles** complètes ou partielles
- **1 action de réutilisation des eaux usées traitées**
- **1 action de réutilisation des eaux de submersion**
- **13 actions de structuration et d'organisation des préleveurs**

Le PGRE intègre également des opérations de métrologie (dispositifs de mesure des débits), de connaissance, des actions de gestion des étangs et des actions pour l'amélioration des réseaux d'eau potable.

EN CHIFFRES

 **37** millions m³ de déficit

87 actions 

 **33** millions m³ d'économies identifiés

4 millions m³ mobilisés pour la compensation 

Le système de compensation

Le rééquilibrage complet de la ressource en eau passe par la mise en œuvre d'une action spécifique de **compensation des prélèvements à hauteur de 4 Mm³**, dont l'objectif est de **garantir et sécuriser en priorité les usages actuels**.

Comment ça marche ?

Le principe du système de compensation prévu au PGRE consiste à **déstocker de l'eau depuis des ressources sécurisées lorsque le niveau d'étiage le rend nécessaire**. Rajouté aux économies, il permet de ramener le volume prélevé au niveau du volume prélevable, pour un retour à l'équilibre. Il s'agit ainsi de garantir les possibilités de prélèvement tout en satisfaisant les besoins du milieu, de réduire les risques de restriction via les Arrêtés Préfectoraux, et ainsi de sécuriser les usages.

Le saviez-vous ?

L'étiage est une baisse périodique des eaux (d'un cours d'eau); le plus bas niveau des eaux.



COMPENSER POUR...

- ✓ Garantir et sécuriser les usages
- ✓ Réduire les risques de restriction
- ✓ Garantir les débits biologiques pour préserver les milieux naturels

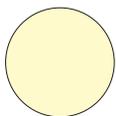
SÉCHERESSE SUR LE BASSIN VERSANT

LES MESURES DE GESTION

L'Aude subit depuis plusieurs années des vagues de chaleur exceptionnelles qui, couplées à un déficit pluviométrique important, génèrent des tensions sur la ressource en eau. Il en résulte des **sécheresses aggravées des sols et des baisses significatives des débits dans les cours d'eau**.

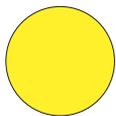
Des mesures de gestion déclenchées par l'État

En situation de sécheresse, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par le Préfet en concertation avec les membres du Comité de Gestion des Eaux (CGE) qui regroupe l'ensemble des acteurs (préleveurs, fédération de pêche, associations environnementales, gestionnaires de ressource, partenaires institutionnels...). Il existe 4 niveaux d'alerte définis par l'État, déclenchés en fonction des débits des cours d'eau :



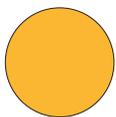
VIGILANCE

Les mesures de communication et de sensibilisation sont mises en place pour **plus de sobriété dans les usages**.



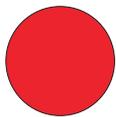
ALERTE

Les **usages sont limités ou interdits**. Une 1^{ère} limitation des prélèvements agricoles non compensés de 25 % est mise en place.



ALERTE RENFORCÉE

Les **interdictions et limitations pour les usages sont renforcées**. Une limitation des prélèvements agricoles non compensés de 50 % est mise en place.



CRISE

Seuls les usages prioritaires sont maintenus soit ceux liés à la santé, la sécurité civile, la salubrité publique, l'alimentation en eau potable et les besoins du milieu.

Pour en savoir plus sur les restrictions appliquées en fonction du niveau d'alerte, rendez-vous sur : www.aude.gouv.fr

LES BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE



Dans ce contexte de tension, chacun peut, à son niveau, s'engager vers plus de sobriété et un usage rationnel de la ressource :

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Limiter les arrosages des jardins



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



INDUSTRIE

- **Recycler** certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des **circuits fermés**



COLLECTIVITÉS

- **Réduire les fuites** dans les réseaux de distribution d'eau potable
- **Optimiser l'arrosage** des espaces verts et du nettoyage de voiries
- **Connaître les volumes** d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- **Distribuer des kits** hydro-économiques dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des **tours d'eau pour l'irrigation**
- Utiliser un matériel d'**irrigation hydro-économe**
- **Réduire l'irrigation** selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements

Découvrir plus de bons comportements sur : www.smmar.org | www.aude.gouv.fr



SMMAR EPTB Aude | Allée Raymond Courrière | 11855 CARCASSONNE CEDEX 9

04.68.11.63.02 | contact@smmar.fr | www.smmar.org | [@smmar_aude](https://www.instagram.com/smmar_aude)

